

PROCES-VERBAL du conseil communautaire  
Séance du 16 juin 2011

---

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halte nautique intercommunale, à Branne

Date de convocation : 07/06/2011

Nombre de membres: 24

Nombre de membres présents : 21

Présents : M. MORIN, Mme FAURE, M. PEIFFER, M. GROUBACH (et pouvoir M. BLANC), M. BARREAU, Mme MAZIERE, M. BIDEAU, M. FROMENTIER, M. SOPIN (suppléant M. MECHINEAU), Mme KUHN, M. FALGUEYRET, M. LASNIER, Mme JOUBERT, M. DELFAUT, M. HILARION, Mme ROLLAND, M. CLABE, M. RAYNAUD, Mme NEBOUT, M. DELBURG, M. FAURE.

Absents non représentés : M. BAZAS, M. STABLO (départ avant la 1ère délibération)

Secrétaire de Séance : Monsieur DELBURG Alain

Monsieur FALGUEYRET remercie tous les élus présents ce soir pour leur implication et leur motivation à construire le projet communautaire. Il constate avec plaisir la présence de quasiment tous les délégués, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communautés de communes !

1. Le compte rendu du conseil communautaire du 26/04/2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents

---

## 2. REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

---

Monsieur FALGUEYRET informe le Conseil de l'invitation de Monsieur le Sous préfet à se prononcer sur le projet de fusion des EPCI, Syndicats et RPI tels que figurant dans le Schéma Départemental de Coopération intercommunale. Pour ce faire les collectivités concernées ont un délai de 3 mois à compter de la date de notification, le silence valant approbation dudit schéma.

Monsieur FALGUEYRET présente le contenu du Schéma et le déroulé de la procédure à venir. Nous concernant, le plan propose une fusion avec la CDC de l'Entre Deux Mers Ouest.

Il précise aux conseillers que les membres du bureau de la CCB - à l'unanimité - se sont prononcés en faveur de cette fusion. La CDC de l'E2MO propose l'organisation d'une réunion inter bureaux.

Monsieur GROUBACH considère qu'avant tout il convient de réunir les conseillers municipaux afin de débattre de la question.

Monsieur FALGUEYRET indique ce que doivent être les priorités de la future communauté de communes :

- Une politique fiscale modérée
- Le maintien d'une politique de compensation TP favorable aux communes
- Le développement économique comme priorité numéro un
- Le développement d'un projet labélisé « Pôle d'excellence rurale »

- La mise en place d'aides en faveur des communes pour pallier le manque de recettes lié à la disparition de la DGE. Monsieur le Président juge cette dernière scandaleuse et catastrophique pour les communes, notamment pour l'entretien des routes. Il propose que la CCB intervienne sur le financement de ces travaux à hauteur d'un pourcentage qu'il reste à définir. Les finances actuelles de la CCB lui permette d'agir dans ce sens, de plus les communes bénéficieraient ainsi d'une aide précieuse.

Monsieur MORIN souligne son accord sur le fond mais met en avant la problématique de l'incompétence de la CDC sur ce point.

Monsieur SOPIN propose d'exiger du Conseil Général une politique de désenclavement de notre territoire, via une politique routière d'envergure. Monsieur FALGUEYRET lui répond que - à minima - il conviendra de faire remonter cette question auprès des élus du CG33, mais celle ci doit être présente dans le SCOT en cours d'élaboration par le Pays du Libournais. Monsieur MORIN confirme le propos et précise que seront organisés en septembre 2011 des ateliers sur « la circulation et la mobilité ». En réponse à Mme KUHN qui met en avant la nécessité de développer les transports en commun, il souligne que la probabilité d'un renforcement de la politique du CG 33 dans ce domaine est peu probable. Toutefois, la CCB pourrait peut être envisager de pallier les manques.

Par ailleurs, Monsieur MORIN propose que la nouvelle structure intercommunale gère directement ses compétences « enfance » et « tourisme ». Une reprise du syndicat des aides ménagères de Branne pourrait aussi être envisagée.

Pour en revenir à la fusion potentielle des 2 CDC, Monsieur PEIFFER interroge le Président quant à savoir si le bureau s'est bien prononcé l'unanimité en faveur de la fusion, ce que confirme Monsieur FALGUEYRET.

Monsieur PEIFFER considère que cette fusion est « venue d'ailleurs » ! Depuis 2001, il y a eu des tentatives infructueuses de rapprochement entre nos 2 territoires qui n'ont pu se concrétiser du fait de trop nombreuses différences : politiques, d'hommes, de façons de vivre, de caractères, d'habitudes. La règle des 5000 habitants n'est toujours pas la bonne échelle : comment gérer des services indispensables tels que le transport, l'enfance avec des communes aussi pauvres que nous ? Enfin pour ce qui est du calendrier de la fusion, il peut toujours changer. Monsieur PEIFFER conclut en indiquant son désaccord sur ce projet de fusion.

Monsieur FALGUEYRET lui répond que cette fusion n'est peut être pas parfaite, mais que dans tous les cas il y a désormais des obligations légales qui exigent que notre territoire évolue.

Ce que Monsieur PEIFFER conteste : il y a d'autres possibilités, d'autres territoire tels que le Saint Emilionnais ou encore le Castillonais. Il convient, avant toute prise de décision, d'étudier quel est notre intérêt, de parler charges, fiscalités, endettement avec ces territoires voisins. En bref, il est urgent d'attendre.

Monsieur le Président considère pour sa part que la solution d'attendre, de négocier, de compter sur des alternances politiques est peut être pertinente. Selon lui, il est illusoire de penser s'intégrer actuellement aux autres CDC avec un « potentiel fiscal plus fort ». Il précise à l'Assemblée, que le Préfet n'est pas le seul à décider, il ne faut pas oublier l'importance du rôle joué par la CDCI dans l'évolution de l'intercommunalité.

Selon Monsieur MORIN, Monsieur le Préfet a confirmé qu'il ne reviendrait pas sur le Plan dressé par son prédécesseur. Par contre, il est possible de faire des propositions, au plus tôt et avant le 17/07 si possible. De cette manière, nous ne subirons pas cette réforme et plus encore nous pourrions négocier avec nos futurs partenaires potentiels.

Monsieur STABLO rappelle que les conseillers représentent avant tout des communes. La décision doit être prise au niveau de chacune d'entre elles. Monsieur MORIN acquiesce mais précise que les fusions se feront par bloc de communauté de communes et non commune par commune.

Pour Monsieur FROMENTIER, le bureau n'a rien décidé : c'est un simple tour de table qui a été fait, il est possible selon lui d'aller ailleurs.

Monsieur RAYNAUD rejoint Monsieur PEIFFER pour considérer cette fusion comme un mariage de raison. Il faudra avant tout et à minima définir un projet fédérateur pour cette nouvelle CDC.

Sur la question de la représentativité, Monsieur FALGUEYRET précise qu'au regard des textes le principe est un représentant pour les petites communes, puis des représentants supplémentaires par tranche de population. Cette solution s'appliquera sauf accord interne permettant qu'il y ait au moins 2 délégués pour les petites communes.

Par ailleurs, il indique que conformément aux avis émis ce soir, il tiendra compte de la volonté des élus que ce soient les

communes et non la CDC qui se prononce sur SDCI. Il insiste sur la totale liberté laissée à chaque commune mais les propositions et décisions se doivent d'être constructives.

Selon Monsieur DELBURG, il est indispensable de dialoguer avec la CDC de l'E2MO, sans trop attendre. L'ensemble des conseillers sont favorables à l'organisation rapide d'une réunion inter-bureaux.

### 3. ZAC DU PARC DU LYSSANDRE : ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES POUR L'IMPLANTATION D'UN GIRATOIRE SUR LA RD936

---

Monsieur FALGUEYRET présente à l'Assemblée le projet d'implantation du giratoire sur la RD936 nécessaire à la desserte de la ZAC du parc du Lyssandre. Il explique que les services techniques du Conseil Général ont donné un accord de principe sur le positionnement et le calibrage de celui-ci. Aujourd'hui, ils ont besoin d'un projet plus précis afin d'entériner cet aménagement. Le cabinet EGIS aménagement nous propose de faire un avenant au marché initial et ce afin de répondre aux demandes du CG33. La proposition financière s'élève à 2 162.50 € HT

#### **DÉLIBÉRATION N°2011061601 ZAC : COMPLÉMENT D'ÉTUDES POUR LE GIRATOIRE**

<b>Résultats du Vote</b> Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 1
---

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le Projet d'implantation du giratoire sur la RD936 - réalisée par le cabinet Egis France - a été validé par les services techniques du Conseil Général de la Gironde. Toutefois, ces derniers nous demandent d'affiner le projet.

Pour réaliser cette prestation - non comprise dans le marché initial - EGIS France nous demande la somme de 2162.50 € HT.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire :

- De réaliser les études complémentaires
- De valider le devis émis par EGIS France par un avenant au marché initial
- De lui donner tout pouvoir juridique, budgétaire et comptable nécessaire à l'exécution de cette prestation

Après délibération, le conseil accepte les propositions du Président

### 4. PLAN INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION

---

Monsieur FALGUEYRET présente le plan de financement au Conseil. Aujourd'hui il n'y a aucune certitude quant aux co-financeurs potentiels du projet. Il convient de ne pas oublier qu'il ne peut y avoir de culture sans développement économique, celui doit donc rester la priorité de la CCB.

#### **DÉLIBÉRATION N°2011061602 PLAN INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE : PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION**

<b>Résultats du Vote</b> Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
---

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le contenu du plan intercommunal de lecture publique prévoyant la construction d'une médiathèque à Branne et la réhabilitation d'un bâtiment afin d'y implanter une bibliothèque à Naujan et Postiac.

Il présente au Conseil le plan de financement du projet - pour le bâtiment uniquement - incluant notamment le coût des travaux tel qu'estimé par le cabinet de maîtrise d'œuvre ARTOTEC.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- De donner son accord de principe sur le projet tel que présenté
- De valider le plan de financement de l'investissement pour les bâtiments tel que présenté et annexé à la présente délibération

- De donner tout pouvoir au président afin que celui –ci réalise les demandes de subvention auprès des co-financeurs potentiels du projet (Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine et État, notamment)

Après délibération, le conseil accepte les propositions du Président

En annexe : le plan de financement du Plan intercommunal de lecture publique pour les travaux de construction et de réhabilitation

## 5. SIGNALÉTIQUE INTERCOMMUNALE

---

Concernant l'étude en cours de réalisation par le cabinet de géomètre Escande, Monsieur FALGUEYRET indique au Conseil que le travail est particulièrement avancé, principalement pour les lieux dits (le recensement des besoins des entreprises étant plus fastidieux). Une première estimation chiffrée indique que nous serons dans la fourchette fixée au budget, l'estimation du coût total des panneaux étant de 50 370 € HT.

## 6. CRÉATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

---

Monsieur FALGUEYRET indique au Conseil que l'article 34 de la loi de finances rectificative pour 2010 rend obligatoire la création d'une CIID. Il convient donc aujourd'hui d'acter la création de cette commission avant d'en désigner les membres dans le courant de l'automne 2011.

**DÉLIBÉRATION N°2011061603**  
**CRÉATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE DES**  
**IMPÔTS DIRECTS**

<b>Résultats du Vote</b>
--------------------------

Pour : 22
-----------

Contre : 0
------------

Abstention : 0
----------------

Vu l'article 1650 A du code général des impôts

Vu le 4<sup>ème</sup> alinéa du A du XVIII de l'article 34 de la loi de finances rectificative pour 2010 rendant obligatoire la création d'une CIID

Vu l'article 1639 A bis du CGI fixant les modalités de création des CIID et imposant notamment une création avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année précédant leur mise en place

Vus les statuts de la CDC du Brannais

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de l'obligation de créer une Commission intercommunale des impôts directs avant le 1<sup>er</sup> octobre 2011 et ce afin que celle-ci puisse exercer ses compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Il rappelle que la CIID intervient en lieu et place des commissions communales des impôts directs pour participer à la mise à jour des bases d'imposition des locaux commerciaux et industriels et biens assimilés proposée par l'administration fiscale.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire de :

- Créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs dont les compétences seront exercées dans le périmètre territorial de la CC du Brannais à dater du 1er janvier 2012
- de donner pouvoir au Président afin de désigner une liste de 20 titulaires et de 20 suppléants remplissant les conditions fixées par la loi et au sein de laquelle la Directeur Départemental des Finances Publiques choisira 10 membres titulaires et 10 membres suppléants

Après délibération, le conseil accepte les propositions du Président

La séance est levée à 20h45.

Annexe n°1 (pièce jointe)

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 17.11.2011.